

N°20-12-166

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de S. LEFEBVRE), Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COFFIN H. (reçoit pouvoir d'O. OBERT) ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; LEROY M. (reçoit pouvoir de V. MONBAILLY) ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; PRUVOST J.P. ; LECAILLE S. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; WILQUIN G. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir d'A. CLABAUT) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Messieurs FRANQUE G.A. ; OBERT O. (donne pouvoir à H. COFFIN) ; FAUVIAUX F. ; CLABAUT A. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; MONBAILLY V. (donne pouvoir à M. LEROY) ; BACQUET J. ; LEFEBVRE S. (donne pouvoir à C. LEROY)

Absents :

Messieurs DENECQUE J.F. ; SENECAT D. ; DUSART J.P. ; FOURNIER D. ; COYOT J.C.

1

Monsieur Michel LHEUREUX est élu secrétaire.

OBJET : TOURISME – MOTION VIA FRANCIGENA – RECONNAISSANCE UNESCO

Rapporteur : Olivier DUFOUR

7 communes de la CCPL sont traversées par la Via Francigéna, itinéraire de pèlerins de Canterbury (GB) à Rome, numéroté GR145.

Cette voie de communication trouve son origine dans la romanisation des Gaules suite à la conquête de cette dernière par les armées de la République de Rome. Elle a gagné en importance au fil des siècles par l'histoire qui gravite autour de la Sigérie et des pèlerins vers Rome qui empruntent ce parcours.

Bien que reconnue « grand itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » depuis 1994, cette via souffre aujourd'hui d'un manque de reconnaissance.

Pour lui donner une nouvelle dimension, des parlementaires de toutes sensibilités politiques s'intéressent à cet itinéraire bien connu sur notre Territoire; un courrier a été adressé à Madame la Ministre de la Culture pour que la via Francigena soit désormais reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Conseil Départemental soutien également la démarche de mise en valeur de cet itinéraire.

Cette reconnaissance pourrait permettre aux collectivités traversées d'accéder à des financements pour valoriser et aménager cette voie mais aussi l'animer.

Compte tenu de la fréquentation importante constatée sur cette voie (pèlerins et randonneurs), de l'intérêt culturel et patrimonial que représenterait le classement de la voie au patrimoine

mondial de l'UNESCO il est proposé au conseil communautaire de voter une motion de soutien à la démarche initiée par les parlementaires et le Conseil Départemental sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De confirmer l'intérêt touristique et patrimonial de la via francigena pour notre territoire
- De soutenir toutes initiatives et démarches visant à obtenir la reconnaissance de la via Francigena au patrimoine mondial de l'UNESCO
- De confirmer les moyens déjà disponibles pour valoriser cette voie et surtout l'animer
- De soutenir les communes dans toute démarche d'adhésion à la Fédération Française de la Via Francigéna ou à l'Association Internationale de la Via Francigéna (AIVF) en leur remboursant leur adhésion
- D'autoriser Monsieur le Président et les membres du bureau communautaire à participer à toutes démarches visant à obtenir cette reconnaissance et à les soutenir au nom de la CCPL

Pour extrait conforme.

Le Président,

